

Le Maroc encourage l'autonomisation des femmes pour combattre la violence

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-03-2010 20:33:59

La ministre du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, Mme Nouzha Skalli a présenté, lundi à New York, l'expérience marocaine, à l'avant-garde dans le monde arabe, en matière de lutte contre les violences faites aux femmes à travers la promotion de leurs droits et leur autonomisation.

Au Maroc, "nous avons un actif considérable en matière de réalisations pour institutionnaliser l'égalité de genre dans les politiques publiques et éliminer les discrimination et violence de genre", a dit Mme Skalli, qui intervenait au siège des Nations Unies dans le cadre de la "concertation francophone de haut niveau sur les violences faites aux femmes".

Stratégie nationale de l'équité et de l'égalité

La ministre a énuméré, dans ce contexte, une série de grands chantiers ouverts et de réformes entreprises par le Royaume dans les domaines de la famille, de l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes, à travers notamment une stratégie nationale de l'équité et de l'égalité par l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques.

Elle a ainsi passé en revue les étapes franchies par le Maroc pour la promotion de la situation de la femme depuis l'intronisation de SM le Roi Mohammed VI, et mis l'accent sur l'expérience marocaine dans le domaine de l'intégration du genre et de la promotion des droits de la femme dans le tissu social et la lutte contre les violences par l'autonomisation des femmes.

Dans le domaine législatif, le Maroc peut se prévaloir de grandes avancées, à savoir le code de la famille, le code de la nationalité, le projet de loi contre les violences conjugales, a énuméré la ministre soulignant le rôle primordial des législations dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La ministre a évoqué, dans ce cadre, les acquis générés par la réforme de la Moudawana, basée sur l'égalité et la co-responsabilité.

"Cette réforme a notamment aboli la tutelle sur les femmes adultes ainsi que la répudiation", a-t-elle indiqué à l'adresse d'un auditoire intéressé, soulignant que le nouveau code de la famille a également débloqué, dans son sillage, plusieurs programmes en faveur de la femme.

Elle a, à cet égard, évoqué que le Royaume dispose d'un système d'institutionnalisation de la lutte contre la violence fondée sur le genre, lancé par son département en coopération avec les ministères de la Justice et de la Santé, ainsi que la Gendarmerie royale et la Sûreté nationale et avec le partenariat d'ONG et de la société civile.

Quelque 350 centres d'accueils sont d'ores et déjà opérationnels, a-t-elle dit, soulignant que ce système permet de disposer d'informations institutionnelles sur la violence à l'encontre des femmes au Maroc.

Projet de loi sur la violence conjugale

Le programme multisectoriel "Tamkine" lancé en mars 2008 dans le cadre du fond des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Il intègre 13 secteurs gouvernementaux et 8 agences relevant des Nations unies et vise à lutter contre les violences basées sur le genre, est une autre réalisation dont les femmes marocaines peuvent s'enorgueillir, a ajouté la ministre au cours de cette réunion en marge de la 54-ème session de la Commission de l'ONU sur le statut de la femme (1-12 mars 2010).

Elle a rappelé, à cet égard, le lancement de l'enquête sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes et l'élaboration du projet de loi sur la violence conjugale.

De même, la ministre a défendu le droit des femmes aux postes de responsabilité et de décision, un moyen, selon elle, qui permettra de faire avancer davantage les droits des femmes.

Elle s'est félicitée, à cet égard, qu'au Maroc, lors des dernières élections municipales de juin 2009, 3428 femmes ont été élues, ce qui représente une augmentation notable par rapport aux précédentes élections.

"Les femmes représentaient jusqu'à lors 0,5 des élus communaux et maintenant elles sont de l'ordre de 12%, ce qui ne manquera pas de faire encore avancer les réformes dans le pays ", a-t-elle souligné.

La ministre s'est réjouie que dans toutes les démarches en faveur de la promotion de la femme, l'approche adoptée par le Royaume repose sur un partenariat avec la société civile, un choix stratégique visant à instaurer un débat ouvert et démocratique.

MAPF